

DÉLIBÉRATION N°92

OBJET : VOTE SUR LE CARACTÈRE URGENT - SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT DANS LE CADRE DU CRTE : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU GROUPE SCOLAIRE ANNE FRANK

Entendu l'exposé de Madame la Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2121-12, relatif aux modalités de convocation du Conseil municipal ;

Vu le CRTE signé le 17 décembre 2021 ;

Considérant que le délai de convocation peut être abrégé par la Maire, au regard de circonstances particulières ;

Considérant que la Maire doit en rendre compte au Conseil municipal lequel se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ;

Considérant les changements intervenus dans les pièces à produire pour une demande de subvention au titre du Fonds Vert et l'obligation de produire une délibération du Conseil municipal à l'appui de cette demande ;

Considérant que cette délibération doit intervenir en amont de l'édition de l'arrêté attributif de subvention ;

Considérant que l'urgence tient à l'intérêt de pouvoir de demander et percevoir une subvention au titre du fonds vert dans le cadre du CRTE : rénovation énergétique du groupe scolaire Anne Frank, d'un montant de 497 872,86 € HT, correspondant à 80 % du montant total des travaux, estimé à 622 341,07 € HT ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ;

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

VALIDE le caractère urgent de l'inscription à l'ordre du jour de la question relative à la subvention au titre du Fonds vert, objet de la question n°17 (*Délibération n°93*),

ACCEPTE le délai de convocation restreint pour cette question,

ACCEPTE l'inscription de la question n° 17 (*délibération n°93*) portant une subvention au titre du FONDS VERT,

AUTORISE Madame la Maire ou son représentant délégué à signer tous documents se rapportant la présente décision.

Délibération adoptée à l'unanimité

Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul CHONION.



Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus
Ozoir-la-Ferrière le 24 septembre 2026

La Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Conseillers en exercice :	35
Présents :	31
Absents :	4
Pouvoirs :	4
Votants :	35

Convoqués le : 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la présidence de Madame Laëtitia DEVRIENDT, Maire.

PRESENTS : Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Christelle PUJO, Monsieur Guillaume PROUST, Madame Monia BRAHAM, Madame Sonia LAURENT, Monsieur Jean-Paul CHONION, Madame Isabelle PITSCH, Monsieur Michel CALAFATO, Madame Catherine ROUSSEAU, Madame Tiffanie CALAS, Madame Diane DA SILVEIRA, Monsieur Bruce HENRIONNET, Madame Louise GUIBERT, Monsieur Adrien PAIRON, Madame Méline RIVERA, Monsieur Maxence LEBRUN, Madame Nadège BERTHAULT, Monsieur Pascal ROSE, Madame Fatiha BORROS, Monsieur Sébastien CHAUVIN, Madame Ludvine BERTOLOTTI, Monsieur Antonio AMARAL, Madame Sandrine PONSOT, Monsieur Teddy ROBIN, Madame Nadia FRANÇOIS, Madame Sandrine COUPPÉ, Monsieur Bruno WITTMAYER, Madame Marie TISSIER, Monsieur Jean-Marc BARDON, Madame Séverine NOEL, Monsieur Anthioman Cissé.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR DE :

Monsieur Manuel MACHADO	à	Madame Laëtitia DEVRIENDT
Monsieur Cédric BLANC	à	Monsieur Teddy ROBIN
Monsieur Dov COHEN	à	Madame Sandrine COUPPÉ
Monsieur Fabien DARTIS	à	Madame Nadia FRANÇOIS

Madame la Maire déclare la séance ouverte et le conseil municipal désigne à l'unanimité, Monsieur Jean-Paul CHONION, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.